

Aout 2015, le Ministère du Budget et des Comptes Publics ouvre les vannes de la concurrence en lançant près de 120 appels d'offres. Sur la ligne de départ, plus de 200 PME affichent leurs ambitions. Les équipes de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP), Pôle Marchés Publics, doivent pendant de longues journées traiter les dossiers concernant 114 lots répartis entre les fournitures de bureau, le BTP à travers la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs sur l'étendue du pays.

Au final, sur les 114 lots mis sur la table pour un montant de 10 milliards de FCFA, seuls 66 ont été attribués et 48 déclarés infructueux. Le montage approximatif des dossiers d'appels d'offres, les dépôts tardifs des offres, l'impréparation des opérateurs économiques, etc. constituent entre autres griefs qui ont décidé les membres de la Commission d'Évaluation des Offres à recaler au premier filtre les entreprises à qui l'État a pourtant accordé des facilités défiant tous les standards internationaux.

«Les marchés ont été attribués sans garantie bancaire parce que les banques refusent de leur accorder des crédits. Pour que les PME ne soient pas pénalisées par ce critère, l'État a pris sur lui de se porter caution pour cette opération. Ce qui est exceptionnel», indique Ghislain BINGANGOYE, Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances Publiques en charge

du Pôle Marchés Publics (DGA PMP). Une facilité qui n'aurait pas été accordée si le gouvernement n'avait pas accédé aux requêtes formulées par les PME. En fait, la PME gabonaise se caractérise par la fragilité de sa structure organisationnelle et fonctionnelle : absence d'expertise, de surface financière et de main d'œuvre qualifiée et suffisante, manque de structures fiables ou encore difficultés d'identification.

Face à cet ensemble de préoccupations, les chefs d'entreprise ont saisi l'État afin que des facilités leur soient accordées, d'autant plus que la concurrence des multinationales est perçue comme un moyen de les écar-

ter de la commande publique. Le Ministère du Budget et des Comptes Publics décide alors de tout mettre à plat afin de permettre aux PME de participer à cet appel à concurrence à des conditions particulièrement avantageuses. Il accède à toutes les requêtes des PME même les plus fantaisistes.

«Les garanties bancaires ont été accordées par l'État, les dossiers d'appel d'offres (DAO) ont été retirés gratuitement, bien qu'on ait quand même obtenu que ceux qui soumissionnent pour plus d'un en achètent au moins un, les avances de démarrage payées aux entreprises, on a procédé à un allotissement, c'est-à-dire que les marchés ont été frag-

mentés pour permettre à un plus grand nombre de PME de participer et aux plus faibles de soumissionner, etc.», explique le directeur général adjoint du Budget.

Pour éviter de tomber dans les travers de la première édition, le Ministère du Budget et des Comptes Publics, à travers la DGBFIP, et précisément le Pôle Marchés Publics, a donc organisé un séminaire de formation à l'attention des promoteurs de PME à l'effet de leur inculquer les rudiments du montage d'une offre. Objectif de cette session de formation : renforcer les capacités des PME dans la commande publique, en leur fournissant des outils techniques et des connaissances de bases pour la constitu-

tion d'un dossier conforme. Aussi à la suite de cette formation, un autre round d'appels d'offres a-t-il été lancé concernant le BTP, les fournitures de biens et équipements, soit 22 lots d'un montant de 3 milliards de FCFA, à capter par plus de 60 PME. Mais, par souci d'efficacité, pour Jean-Fidèle Otandault, directeur du Budget et des Finances publiques, «les PME engagées dans ce segment de marché peuvent se constituer en groupements momentanés, afin de répondre aux appels d'offres pour lesquels elles ne disposent pas, individuellement, de toutes les compétences nécessaires ou d'une assise financière suffisante». ■

